



UNE COMMUNE QUI BOUGE ET QUI RASSEMBLE SES HABITANTS



Notre commune est riche de ses animations pour tous, de ses temps de partage entre habitants. Votre équipe municipale, vos associations et tous les bénévoles œuvrent sans relâche pour vous proposer tout au long de l'année de bons moments de convivialité et de belles découvertes sur notre commune.

Le 30 juin dernier, au cours d'un repas festif, Mme le Maire et Lionel Darracq adjoint à la vie associative, sportive et culturelle ont souhaité remercier les membres des associations pour cet engagement au profit de tous. Ont particulièrement été mis à l'honneur pour 2022-2023 :

- Christian Robert, doyen du club de tennis,
- Martin Roiné-Vidalie, 12 ans et déjà 8ième saison au Judo Club de Pompignac pour sa belle place de 3ième en championnat de Gironde, et 5ième de Nouvelle Aquitaine,
- Josiane et Alain Guillaume, de la Compagnie de la Laurence,
- Nathalie Szybiak pour son engagement au sein d'Adagio depuis plus de 26 ans,
- Jackie Bouy qui œuvre sans relâche au Secours Populaire, Janine Bitard des Ateliers d'Isa et Georges Lacaze, qui anime l'AMAP depuis ses débuts.

FOIRE DE POMPIGNAC

Pour une belle rentrée 2023 tout en dynamisme, retrouvons-nous le dimanche 03 septembre en centre bourg. Au programme :

- Le **forum des associations** pour découvrir ou renouer avec une activité, un loisir, une passion
- Le **vide grenier** pour faire quelques bonnes affaires ou dénicher un objet coup de cœur,
- Le **marché des créateurs et marché gourmand** pour se régaler les papilles et l'esprit,
- **Concert gratuit de Moonback** à 14h, **manèges, pêche aux canards**
- Restauration sur place

ALORS, VENEZ NOMBREUX, VENEZ FAIRE UNE RENTRÉE FESTIVE !

SOMMAIRE

P. 3

Budget
communal 2023

P. 4-6

Dossier
travaux

P. 7

Informations
générales et
services aux
Pompignacais

P. 8-9

Affaires
scolaires

P. 10-11

Urbanisme

P. 12-13

Culture

P. 14-15

Délibérations
et Tribune libre

P. 16-18

Vie
économique

P. 19-22

Retour en
images

P. 23-25

Animations à
venir

P. 26-28

Associations &
vie sociale
Agenda
Cinéma

ÉDITO



Arriver le matin très tôt en mairie, en partir le soir après l'extinction de l'éclairage public... tous les jours sans compter ses heures.

Mettre sa vie de famille et sa vie professionnelle entre parenthèses, délaissier ses amis en espérant ne pas les perdre,

Être expert dans tous les domaines : finances, comptabilité publique, urbanisme, gestion du personnel, droit public, droit privé, sécurité routière, bâtimentaire, marchés publics, assurances, travaux...

Maîtriser la complexité administrative, les impératifs juridiques et légaux,
Être sollicité sur tous les sujets, passer de l'un à l'autre sans délai et devoir répondre instantanément aux demandes de tous sans hésitation,

Être en vigilance permanente, intervenir sur le terrain pour constater, agir et décider,
Savoir être ferme et devoir dire non quand la demande ne respecte pas la règle ou l'intérêt collectif surtout en urbanisme...

Engager sa légitimité, sa responsabilité juridique en toute circonstance,
Résister aux insultes, aux critiques, aux mails acides, aux publications sur les réseaux sociaux qui agressent par méconnaissance sans laisser le bénéfice du doute...

C'est cela être élu, être maire à Pompignac comme dans toutes les communes de France

Être élu, être maire à Pompignac, c'est surtout et avant tout :

Aimer sa commune, connaître ses quartiers, son histoire, aimer en parler, la mettre en valeur,
Aimer rencontrer les gens, écouter, accompagner, avoir un mot reconfortant face à la détresse d'une personne, prendre plaisir à célébrer les mariages, les baptêmes civils... bref insuffler le bien vivre ensemble,

Garantir la bonne utilisation de chaque euro, l'impartialité de toutes les décisions et autorisations données avec la certitude d'agir pour l'intérêt collectif, l'intérêt de la commune,

Agir avec raison en réalisant des projets structurants qui garantissent l'équilibre de la commune entre dynamisme et préservation du cadre et de la qualité de vie : les travailler sans relâche, rechercher des financements, les faire aboutir avec fierté, sentir la satisfaction et avoir parfois un merci qui booste et fait oublier tous les mauvais moments.

Être Maire à Pompignac, c'est :

Savoir compter sur les membres de son équipe en toute circonstance et pouvoir s'appuyer sur des agents compétents, engagés et de confiance,

Être fière et humble par rapport à la fonction,

Être fière de sa commune.

Et enfin, c'est être émue en recevant, à l'occasion du rassemblement citoyen souhaité par l'Association des Maires de France suite aux nombreuses agressions de Maires, de nombreuses marques de sympathie.

Merci pour votre présence le lundi 3 juillet dernier à 12h devant la Mairie,

Merci pour tous vos messages de soutien,



Le Conseil municipal, Le Maire,
Avec toute ma sympathie et mon engagement,
Céline DELIGNY ESTOVERT

Le budget 2023 et les augmentations de tarification des services ont été votés à l'unanimité, majorité et groupes d'opposition partageant le même constat et les mêmes perspectives sur les impératifs budgétaires. Ce vote souligne la qualité de travail réalisé par l'équipe municipale dont l'objectif affiché est de redresser les finances tout en maintenant la qualité des services et en engageant des projets structurants pour Pompignac. Notre collectivité est inscrite depuis maintenant 3 ans au réseau préfectoral d'alerte sur les finances du fait de ses difficultés budgétaires.

En 2020 et 2021, la commune était dans l'incapacité de rembourser sa dette et de lancer des projets avec, comme épée de Damoclès, la mise sous tutelle préfectorale.

Depuis 3 ans, je rencontre régulièrement les services de la Préfecture pour faire des points d'étape sur les résultats obtenus par la gestion rigoureuse que j'ai dû imposer, dès mon entrée en fonction, pour sortir de cette impasse de la meilleure des façons.

Le 1^{er} juin dernier je rencontrais Mme la sous-préfète pour un 3^{ème} bilan intermédiaire. La situation est en nette amélioration puisque nous dégagons désormais des excédents du budget de fonctionnement, nous permettant de rembourser notre dette.

La situation reste très fragile notamment du fait de l'inflation que nous devons assumer.

La gestion budgétaire devra rester très fine avec peu de marges de manœuvre jusqu'en fin 2028 et dans une moindre mesure jusqu'en 2032.

En 2021, pour rétablir la situation, les services de l'Etat et un bureau d'analyse privé préconisaient 2 augmentations successives des taux de l'impôt foncier d'environ 9% chacune et la fermeture de services ne relevant pas des compétences obligatoires de la collectivité, comme l'école de musique.

En 2022, j'ai dû acter une hausse du taux de la taxe foncière de 6%, les efforts de gestion faits nous permettant d'éviter de recourir aux 2 augmentations telles que suggérées. Tous les foyers de Pompignac ont donc contribué à l'effort demandé pour redresser les finances.

Depuis fin 2022 la collectivité, comme les particuliers, doit faire face à la hausse de l'énergie, à l'inflation (produits alimentaires, matériaux de construction...), à la revalorisation des salaires des agents de la fonction publique territoriale (point d'indice réévalué par 2 fois ces 12 derniers mois). Cela se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement très nettes au niveau de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire qu'il faut assu-

mer et d'un déficit très important de l'école de musique municipale que je n'avais pas souhaité fermer.

La question posée était donc de savoir comment assumer ces hausses : Fallait-il augmenter le prix des services payés par les Pompignacais qui les utilisent, faire des économies sur d'autres services aux Pompignacais ou encore opter pour une nouvelle hausse générale des impôts ?

Il a été décidé par les commissions Affaires Scolaires et Culture, regroupant majorité et groupes d'opposition, de procéder à une augmentation de la tarification de ces services afin de ne pas impacter tous les Pompignacais.

Sur proposition des membres des commissions, le conseil municipal a ainsi décidé à l'unanimité d'augmenter la tarification de la restauration scolaire, de l'accueil périscolaire et de l'école municipale de musique. Les services de restauration scolaire et périscolaire sont très fortement soutenus par la collectivité qui prend en charge entre 50 et 80% du coût réel selon les revenus des familles. Ce niveau de prise en charge sera maintenu. La répercussion de la hausse du coût réel sera donc partagée entre les familles et la collectivité.

Vous trouverez les détails dans les pages suivantes de ce bulletin.

Le Maire, Céline Deligny-Estovert

LES RECETTES POUR INVESTIR, D'OÙ VIENNENT-ELLES ?

4 leviers majeurs pour générer des ressources d'investissement :

- La taxe d'aménagement : elle est perçue lors de chaque projet de construction sur la commune. Une maison, une piscine, une extension d'habitation, un local commercial ou artisanal ... La taxe est proportionnelle à la surface construite par application d'un taux variable selon les secteurs de Pompignac

- L'excédent du budget de fonctionnement. Il s'agit de la CAF, Capacité d'Auto Financement.

- Les subventions. En 2023, la collectivité a déposé 5 dossiers de demandes de subventions pour des projets d'aménagement communaux dans toutes les thématiques : voiries, gestion des eaux pluviales, bâtiments, jeux pour enfants, mobilier et matériel informatique de bibliothèque, ...

- L'emprunt que nous ne pouvons pas mobiliser, au regard de notre situation financière.

LA CAF EN QUELQUES CHIFFRES

- La CAF brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'année.

- La CAF nette est égale à la CAF brute diminuée du remboursement du capital de l'emprunt.

Pour Pompignac le capital de l'emprunt s'élève à environ 390 000 €/an pour encore 5 ans, puis passera à environ 320 000 € de 2029 à 2036 par extinction progressive de certains prêts.

Le remboursement des intérêts des emprunts se situe vers 170 000 € en 2023 et diminue annuellement de l'ordre de 10 000 €. Les intérêts doivent être pris en charge dans les dépenses de fonctionnement

L'exercice 2022 a permis de dégager 505 000 € d'excédent (CAF brute) nous permettant d'assumer le remboursement du capital de tous nos prêts et de consacrer 110 000 € à l'investissement pour des projets.

Depuis fin 2022, diverses hausses des coûts de fonctionnement sont attendues, grevant la CAF brute prévue qui serait de l'ordre de 350 000 € sur l'exercice 2023.

DOSSIER TRAVAUX

TRAVAUX DE VOIRIES

Dans le cadre d'un marché de travaux mutualisé avec la communauté de Communes et les communes membres, les travaux de voiries sont engagés sur Pompignac depuis juillet jusqu'à fin octobre selon la météo. Ils concernent :



ROUTE DE LA POSTE

Réfection de la surface de la chaussée depuis l'intersection avec le chemin de Martinot en direction de Montussan jusqu'à la fin de la zone d'habitation au droit du pont. Création d'aménagements sécuritaires sur ce pont de type rétrécissement de voie et sens prioritaire pour les automobilistes quittant ce secteur habité afin de réduire la vitesse des véhicules et permettre aux piétons de cheminer en sécurité.



ALLÉE DES VISONS

Réfection du chemin sur la partie communale

TRAVAUX À VENIR

CHEMIN DE BRONDEAU

Face à la dangerosité de l'entrée/sortie sur la route départementale n°115, avenue des bons enfants, il a été décidé après concertation avec les habitants du secteur de fermer la liaison entre ce chemin et la voie départementale.

Après validation par le Centre Routier Départemental et les services du SEMOCTOM, une barrière avec signalétique associée sera installée prochainement. Les travaux sont prévus début 4^e trimestre 2023.

Ces travaux sont financés par la Communauté de Communes.



CHEMIN DE CHAUFFOUR

Reprise de la chaussée en enrobés.

CHEMIN DE CALLONGE

Travaux préliminaires de remplacement des canalisations de gaz en cours, à l'issue desquels, la réfection de la chaussée sera réalisée. Les travaux sont prévus en octobre prochain.

ROUTE DE L'HERMITAGE

Réalisation d'un accotement piétonnier et installation d'aménagements sécuritaires.

S'agissant d'une voie départementale, ces travaux sont programmés 4^e trimestre après validation par le Centre Routier Départemental.

PLACES PMR À LA MAISON DE CADOUIN ET À L'ÉCOLE MATERNELLE

Une place de parking PMR (personne à mobilité réduite) est réalisée sur le parking de la salle de Cadouin ainsi qu'un chemin d'accès calibré PMR. Ces deux non conformités n'ayant pas été réalisés lors de la rénovation de ces bâtiments communaux, nous nous trouvons dans l'obligation préfectorale de les réaliser au plus vite.

Concernant les deux places de parking PMR existantes sur le parking de l'école maternelle, les conditions d'accès à l'entrée de l'école ne sont pas conformes : pentes trop abruptes et revêtement de sol inadapté.

La municipalité a donc décidé de les déplacer sur le parvis devant l'école. Cette nouvelle configuration permettra également de créer un cheminement sécurisé jusqu'à la porte extérieure de la salle de motricité. Bien entendu, à la fin de cette opération, les deux anciennes places de parking PMR redeviendront des places de parking pouvant être utilisées par tous.

La municipalité remercie par avance tous les parents et utilisateurs de ce parking de respecter cette nouvelle place PMR en la laissant libre pour les personnes concernées. Vous la reconnaîtrez facilement par ce panneau.

Il est rappelé que le parvis devant l'école maternelle n'est pas un lieu de stationnement ou de dépôt des enfants.



CIRCULATION EN AGGLOMÉRATION ET PLAN VÉLO

Une réunion publique était organisée le mardi 4 juillet dernier pour présenter les grandes lignes concernant le plan vélo communal et intercommunal et les aménagements nécessaires sur la commune sur les prochaines années. L'étude a été menée par la communauté de communes sur nos 8 communes en 2021 et votée en 2022. Les travaux commenceront en 2023.

L'objectif est de partager les voies entre automobilistes et cyclistes en toute sécurité et de liaisonner les communes de notre territoire par des cheminements doux. L'ambition est de pouvoir se connecter, à terme, aux aménagements « vélo » de Bordeaux Métropole via Tresses, d'accéder à l'arrêt de la ligne express 407 situé à Fargues Saint Hilaire.

Ce projet ambitieux se déploie simultanément et progressivement sur toutes les communes de la CdC.

L'estimation budgétaire est de près de 10 millions d'euros pour la totalité du plan vélo dont plus de 1,4 million d'euros sur la commune de Pompignac.

La problématique est de permettre le développement des mobilités douces sur des voies existantes dont

les largeurs ne peuvent être augmentées pour créer des pistes dédiées aux vélos.

Aussi le plan vélo passe notamment par des aménagements sur les voies existantes au travers de marquage au sol, de panneaux de signalisation et d'une réduction de la vitesse.

Les cheminements de la ceinture verte seront, quant à eux, progressivement connectés à ces voies aménagées.

En 2023, les voies concernées par les travaux du « Plan vélo » sont la route de Touty, la route de l'Eglise et le chemin des Carmes aménagés en véloroute.

Une zone de rencontre sera également créée en centre bourg.

Cette zone permettra de faire cohabiter de manière apaisée piétons, vélos et véhicules et de développer la vie locale. En zone de rencontre, les piétons sont autorisés à circuler sur la

chaussée et bénéficient de la priorité sur les véhicules motorisés dont la vitesse est limitée à 20 km/h.

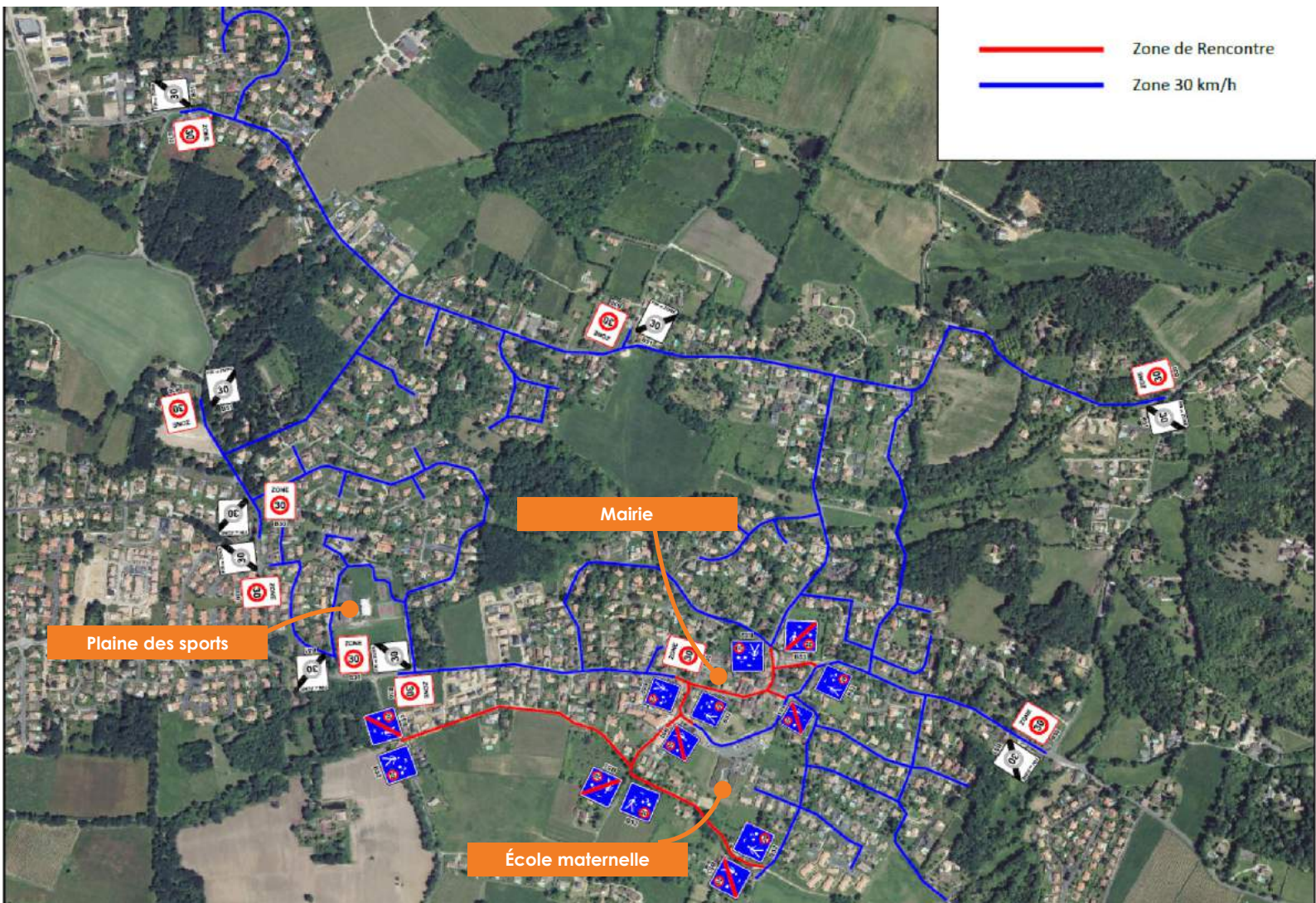
Une zone 30 sera créée en agglomération donc à l'entrée de la commune marquée par les panneaux POMPIGNAC.



zone de rencontre

Dans cet espace un marquage au sol rappellera régulièrement la limitation de vitesse.

Les études sont en cours concernant les routes départementales traversant Pompignac entre Tresses et Salleboeuf et Fargues Saint-Hilaire. Elles doivent être faites en concertation avec le département ; Diverses solutions sont discutées actuellement et seront présentées ultérieurement.



— Zone de Rencontre
— Zone 30 km/h

CONTRÔLE DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES DES HABITATIONS DE LA COMMUNE

Le réseau d'assainissement communal est chargé d'eaux parasites, notamment lors de fortes pluies. Cette situation crée des nuisances chez certains riverains qui subissent des remontées d'eaux usées au niveau de leurs sanitaires. Afin de remédier à ce problème, une campagne de contrôle des évacuations des eaux pluviales rejetées dans les réseaux d'assainissement, va être engagée sur l'ensemble de la commune, à partir du mois de septembre. Elle consiste à réaliser des tests de fumée pour recenser les installations non conformes.

Cette technique bien que spectaculaire ne présente aucun danger pour la santé des administrés et le respect des biens.

À l'issue de cette campagne, les points de raccordement défectueux seront identifiés et un courrier sera adressé aux propriétaires pour les inviter à réaliser les travaux de mise en conformité.

En parallèle, la municipalité fait diagnostiquer l'état général de son réseau en vue d'effectuer des travaux sur les secteurs défectueux qui laissent entrer des eaux de nappe.



HYDROCURATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX PLUVIALES

Comme tous les ans depuis 2020, une campagne de curage des avaloirs, regards et réseaux a été réalisée début août sur les secteurs sensibles de la commune. Cet entretien régulier a pour objectif d'assurer le bon écoulement des eaux et d'éviter les risques d'inondations.



PARVIS DE L'ÉGLISE :

Dans le cadre des travaux de mise en conformité à l'accessibilité handicapée de notre église St Martin, un parvis a été construit à l'entrée de celle-ci.

Il est constitué d'un ensemble en pierre de taille et d'une rampe d'accès en matériau composite imitation bois vieilli. Il a été inauguré le 24 avril dernier en présence de Mme le Maire, Mr le Curé de la Paroisse, l'architecte du projet ainsi qu'un grand nombre de pompignacais présents pour l'occasion.

Ce bel ouvrage, aux dires des Pompignacais et des habitants des communes voisines, fait l'unanimité.

Cet équipement sera complété prochainement par une place réservée handicapée (PMR) à proximité de la nouvelle jardinière et des potelets pour verrouiller l'accès à cette partie du parvis.

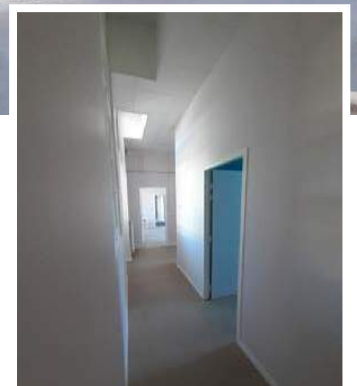
TRAVAUX MAIRIE

Des travaux de réhabilitation de la mairie ont été entrepris, durant l'été, afin de réaliser l'isolation thermique du bâtiment et améliorer les conditions de travail des agents.

En effet, la maîtrise indispensable des consommations énergétiques et la nécessité de pouvoir recevoir les Pompignacais dans des lieux adaptés assurant la confidentialité des échanges ont conduit la municipalité à engager des travaux de réaménagement intérieur avec création de bureaux, d'une salle de réunion et d'isolation thermique du bâtiment par doublage des murs extérieurs et changement des menuiseries côté cour d'école élémentaire.

Les soubassements des murs périphériques constitués de matériaux amiantés ont nécessité une opération de désamiantage.

Ces travaux d'un coût total de 85 845 € TTC sont subventionnés à hauteur de 35% par l'Etat et seront réalisés en 2 phases pour des raisons budgétaires. La seconde phase, prévue en 2024, permettra de créer 3 autres bureaux, une seconde salle de réunion et de réaliser les aménagements obligatoires de mise en conformité de l'accessibilité des locaux aux personnes en situation de handicap avec l'installation d'un élévateur pour accéder à la salle du conseil municipal situé au 1er étage.



MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le lotissement « Les hameaux de la Laurence » est le 1er quartier de Pompignac à bénéficier du dispositif de participation citoyenne.

Créée en 2006 à l'échelle nationale, la participation citoyenne est un dispositif officiel, simple et basé sur le volontariat. Cette démarche vise à sensibiliser les habitants d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement et de leurs biens.

Elle consiste à créer une logique de partenariat et de proximité entre Mairie, habitants et Gendarmerie Nationale en développant une culture de la prévention, du lien et de la solidarité. En pratique il s'agit d'adopter un comportement vigilant et solidaire et d'alerter les

forces de l'ordre en cas de fait suspect. Dans le cadre des actions de sûreté publique, la municipalité a souhaité proposer ce dispositif aux Pompignacais. Cette démarche volontariste de proximité permet également de créer du lien social et de l'entraide au sein d'un quartier.

Des référents de quartier volontaires deviennent, dans ce cadre, les relais entre les habitants du lotissement, la gendarmerie locale et la Mairie.

Ce dispositif est parfaitement cadré par la loi et ne se substitue en aucun cas aux actions de la police et de la gendarmerie nationales. Il ne s'agit pas de surveiller, mais de veiller.

Par ailleurs, basé sur le bénévolat, chacun est libre d'en être acteur et d'en bénéficier.

Pour l'activer, un protocole est signé entre le Maire, le Préfet et le Commandant de gendarmerie afin de cadrer les contours du dispositif. Des réunions périodiques sont organisées pour faire le point sur son fonctionnement.

Une signalétique par panneau à l'entrée du lotissement précisant que ce dernier bénéficie du protocole de participation citoyenne a été mise en place par la Mairie.



Habitants de quartier de Pompignac, si vous êtes intéressés par la mise en place de ce dispositif dans votre secteur, contactez la Mairie. Une réunion sera organisée entre Mme le Maire, les représentants de la gendarmerie et les habitants pour vous présenter en détail le dispositif et juger de son intérêt et de sa faisabilité dans votre quartier.

EXERCICE INCENDIE

Le jeudi 15 juin dernier a eu lieu à l'école élémentaire de Pompignac un exercice incendie de grande envergure organisé conjointement entre la municipalité de Pompignac, la direction de l'école élémentaire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS33).

La date et l'heure de cet exercice n'était connue que d'une poignée de personnes afin que cela soit le plus réaliste possible. Notamment, la mise en place d'un mannequin qui a fait office d'un blessé et d'une machine à fumée qui a permis de simuler un début d'incendie.

Dès l'activation de l'alarme incendie par les enseignants, l'évacuation des enfants s'est réalisée en bon ordre sur l'espace vert face à la salle des fêtes Maurice Dejean.

Les pompiers sont arrivés moins de 10 mn après le déclenchement de l'alerte. D'importants moyens (camions citerne, grande échelle, etc...) ont été mobilisés en provenance des casernes de St Loubes et de la Benaugue.

Les enfants étaient très heureux de voir passer tous ces véhicules rouges sirènes hurlantes.

A la fin de l'exercice, d'une durée d'une heure trente, un debriefing tripartite (mairie, Pompiers, directeur de l'école élémentaire) a permis de mettre en avant des axes d'amélioration possibles.

Nous remercions l'ensemble des parties prenantes pour le professionnalisme et le sang-froid dont elles ont fait preuve tout au long de cet exercice incendie.



PLAN DE LA COMMUNE

Le nouveau plan de la commune est disponible. Il vous est distribué avec ce magazine.



REVALORISATION ET ÉQUITÉ POUR LES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La rentrée 2023 sera celle du renouveau pour la tarification de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire. Un nouveau système de tarifs progressifs, basé sur le principe du taux d'effort, sera mis en place à partir de la rentrée de septembre 2023 pour les usagers de ces deux services.

POURQUOI CETTE RÉFORME ?

Aujourd'hui, 49.40% des familles pompignacaises paient le tarif maximum pour la restauration scolaire (quotient familial QF calculé par la CAF supérieur à la tranche haute fixée à $QF = 1\ 500$) alors que leurs niveaux de revenus sont très différents. Ainsi, un couple avec deux enfants et 4 500€ de revenus mensuels paie le même prix pour un repas servi à la cantine ou pour le temps périscolaire qu'une même famille dont les revenus sont de 9 000 €/mois. En outre, le système du quotient familial par tranche ne peut éviter les effets de palier qui peuvent être importants selon que les revenus du foyer se situent juste en-dessous ou au-dessus de la tranche.

EN QUELQUES CHIFFRES

38 383 repas servis et facturés en 2022

19 655 forfaits d'accueil périscolaires

CE QUI CHANGE POUR LES FAMILLES

Pour la rentrée 2023, chaque enfant est inscrit à la restauration et au périscolaire.

Afin de mieux gérer les approvisionnements et les stocks nécessaires au restaurant scolaire, les familles devront en début d'année RESERVER les repas pris par les enfants via une application à laquelle toutes ont accès. Une note explicative leur a été communiquée, et sera de nouveau transmise dès août 2023.

QU'EST-CE QUE LE TAUX D'EFFORT ?

Le taux d'effort permet une tarification personnalisée et directement proportionnelle aux ressources des familles.

Le mode de calcul du prix repose désormais sur une part fixe complétée par une part proportionnelle résultant de l'application du taux d'effort (pourcentage) sur les revenus réels de la famille tenant compte de la composition familiale. Le prix est encadré par un tarif plancher et un tarif plafond.

Ce mode de tarification se veut donc plus juste pour les familles, en comparaison des tarifs fixes associés à chacune des 6 tranches de quotient familial définies par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce changement permet de supprimer l'effet de seuil, pénalisant fortement les faibles QF ou les familles en début de tranches.

LA NOUVELLE TARIFICATION

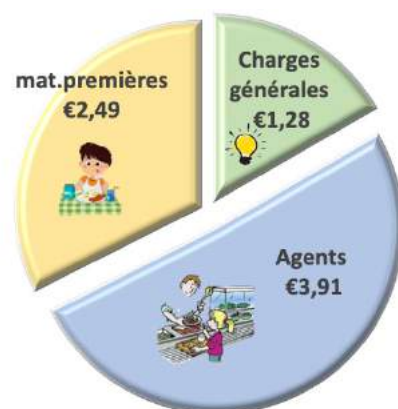
La tarification au taux d'effort corrige l'impact négatif des effets de seuil.

La collectivité a mené un travail de fond pour connaître le prix de revient d'un repas et le coût de

l'accueil du périscolaire afin de procéder au plus juste dans le cadre de cette nouvelle tarification.

L'évolution des coûts a également été évaluée au regard de l'inflation : revalorisation du point d'indice des agents, hausse de l'énergie et des produits alimentaires.

Ainsi, le coût réel d'un repas passe de 6,79€ en 2022 à 7,68€ en 2023 et celui d'un accueil périscolaire matin et soir de 5,83€ à 6,24€ et se décompose :



Ces augmentations sont partiellement intégrées dans la nouvelle tarification, la collectivité continuant à prendre en charge globalement plus de 50% du coût de ces services proposés aux familles.

Restauration Base 38 383 repas	Prix revient d'un repas	Tarif* appliqué aux familles		Coûts réels des repas servis
		plancher	plafond	
2022	6,79 €	2,15 €	3,30 €	260 236,74 €
2023	7,68 €	2,30 €	4,10 €	294 781,44 €
Périscolaire Base 19 655 forfaits	Prix revient d'un forfait	Tarif* appliqué aux familles		Coûts
		plancher	plafond	
2022	5,83 €	0,90 €	1,75 €	114 588,65 €
2023	6,24 €	1,00 €	2,20 €	122 647,20 €

Restauration Base 38 383 repas	Recettes (Facturation aux familles)		Participation communale	
	total	en pourcentage	total	en pourcentage
2022	115 883,00 €	44,53%	144 353,74 €	55,47%
2023	135 591,70 €	46,60%	159 189,74 €	53,40%
Périscolaire Base 19 655 forfaits	Recettes (Facturation aux familles)		Participation communale	
	total	en pourcentage	total	en pourcentage
2022	39 369,00 €	34,36%	75 219,65 €	65,64%
2023	46 654,00 €	38,04%	75 993,20 €	61,96%

* pour un enfant pompignacais

SAVOIR NAGER : UN APPRENTISSAGE INDISPENSABLE POUR LA SÉCURITÉ DES ENFANTS

La ville de Cenon a inauguré le 01 juillet dernier son complexe aqualudique Elodie Lorandi. Cet espace dispose de créneaux horaires dédiés aux écoles pour l'apprentissage de la nage auprès des plus jeunes.

Après concertation avec les professeurs de l'école élémentaire, la municipalité de Pompignac s'est positionnée pour pouvoir bénéficier de créneaux.

Ainsi, dès la rentrée 2023-2024, 2 classes pourront profiter d'un cycle piscine constitué de 8 séances de natation avec encadrement par des maîtres-nageurs sauveteurs. Le coût total par an pour ces 2 classes est de l'ordre de 5 000 €. Le coût sera intégralement pris en charge par la municipalité.



LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE

La mairie organisait le samedi 03 juin dernier une réunion d'information sur le harcèlement scolaire : le détecter, le traiter et apporter soutien aux enfants. Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle alors d'harcèlement.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire

1. La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
2. La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
3. L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques, telles que :

- L'apparence physique (poids, taille, couleur ou type de cheveux)
- Le sexe, l'identité de genre (garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine, sexisme), orientation sexuelle ou supposée
- Un handicap (physique, psychique ou mental)
- Un trouble de la communication qui affecte la parole (bégaiement/bredouillement)
- L'appartenance à un groupe social ou culturel particulier
- Des centres d'intérêts différents

Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe.

Au cours de cet échange, en présence de la gendarmerie nationale, des éléments visant à comprendre le

harcèlement, savoir identifier les cas, réagir avec discernement et accompagner les victimes ont été abordés.

En cas de situation de harcèlement, vous pouvez contacter :

- Les directeurs des établissements scolaires si cela se produit durant le temps scolaire,
- Les agents de la collectivité si cela se produit sur le temps d'accueil périscolaire
- Numéro gratuit 3020 de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi si vous êtes victime ou témoin de situation de harcèlement – 3018 en cas de cyberharcèlement
- Pour plus d'information sur le harcèlement scolaire : rendez vous sur le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse pour comprendre, agir, demander de l'aide et découvrir le programme pHARe

ÉCOLE PRIMAIRE : 1 TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF POUR CHAQUE CLASSE

Désormais toutes les classes de l'école élémentaire sont équipées de tableau numérique, vidéoprojecteur, ordinateur et connexion internet.

Les ressources pédagogiques sont donc considérablement enrichies et modernisées pour un apprentissage varié utilisant des logiciels et des ressources en ligne.

JEUX ENFANTS

À la rentrée seront installés des jeux pour enfants au centre bourg et au parc de jeux de Cadouin.

UN CADEAU DE LA MUNICIPALITÉ POUR NOS FUTURS COLLÉGIENS



Le cursus élémentaire s'est achevé pour 38 de nos enfants en classe de CM2. Une nouvelle aventure débutera en septembre 2023 avec l'entrée au collège.

Ce vendredi 9 juin, dans le cadre des superbes spectacles proposés par les élèves de l'école élémentaire en salle Maurice Déjean, la municipalité a pu offrir à chacun de nos 38 futurs collégiens « Le grand livre de la France ». Ce choix a été réalisé par nos enseignants et co financé par la Mairie et la coopérative scolaire. Il conclut naturellement le projet pédagogique 2022 2023. Souhaitons à nos jeunes pousses de s'épanouir au cours de leurs années collège ! qu'elles soient belles et enrichissantes !

DÉTECTION DES PISCINES PRIVÉES : DISPOSITIF « FONCIER INNOVANT » OPÉRATIONNEL

Le dispositif « foncier innovant » permet à l'administration fiscale (Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP) de recourir aux technologies novatrices d'intelligence artificielle pour automatiser l'exploitation des prises de vue aériennes et de l'ensemble des données recueillies par celle-ci.

Le projet vise, en optimisant le processus de détection des constructions ou aménagement non déclarés, à lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et répondre ainsi aux principes d'équité et de justice fiscale des citoyens.

Le dispositif a d'abord été expérimenté dans 9 départements en 2022 et a été généralisé sur l'ensemble de la France métropolitaine en 2023.

Pour la commune de Pompignac, 73 piscines privées ne seraient pas déclarées.

Les propriétaires sont contactés personnellement par les services de la

Direction Générale des Finances Publiques pour se mettre en conformité dans les meilleurs délais. Ils doivent déclarer en ligne leur piscine via le service « biens immobiliers au sein de votre espace « particulier » accessible sur le site sécurisé impots.gouv.fr. Pour les personnes n'ayant pas d'accès internet, la démarche peut être accomplie par voie papier en complétant et en renvoyant le formulaire n°6650-H1.

Ce seront ultérieurement les autres constructions de type garages, vérandas et autres extensions qui seront traquées avec mise en demeure des contribuables.

Si vous vous trouvez dans une de ces situations, régularisez sans attendre en déposant votre demande d'urbanisme, soit en ligne, soit en version papier au sein des services de la mairie.



BON À SAVOIR

Les piscines de plus de 10 m², non déplaçables, doivent être déclarées car imposables au titre de la taxe foncière et d'habitation pour les résidences secondaires. De plus, elles engendrent le recouvrement de la taxe d'aménagement proportionnelle à leur surface.

Il en est de même pour toute autre construction.

Attention : certains pourraient recevoir ce courrier de mise en demeure alors même qu'ils ont effectué toutes les démarches. Il peut s'agir d'une erreur des services de l'administration fiscale.

Merci de vous adresser directement aux agents de la DGFIP. Informer la Mairie n'est pas utile puisqu'il s'agit d'une action directe de la DGFIP, la collectivité n'étant pas informée des administrés concernés et n'ayant pas accès aux outils de la DGFIP.

VOUS SOUHAITEZ CONSTRUIRE OU RÉALISER DES TRAVAUX ? QUE FAIRE AU PRÉALABLE ?

Une autorisation doit être demandée à la mairie pour vérifier que votre projet respecte bien les règles d'urbanisme.

L'obtention d'un permis de construire (PC) est nécessaire pour les travaux de grande ampleur, comme :

- une construction nouvelle créant une surface plancher et/ou une emprise au sol de plus de 20m²
- des travaux d'agrandissement créant plus de 20m² de surface de plancher et/ou d'emprise au sol
- un changement de destination lorsqu'il s'accompagne de travaux modifiant la structure porteuse

La déclaration préalable (DP) des travaux est nécessaire pour les opérations d'aménagement de faible importance, comme :

- une construction nouvelle ou des travaux sur une construction existante créant une surface plancher et /ou une emprise au sol de 5 à 20 m²
- la construction d'un mur d'une hauteur supérieure ou égale à 2m
- la construction d'une clôture en limite de votre propriété
- la construction d'une piscine d'une superficie inférieure ou égale à 100m² non couverte ou dont la hauteur est inférieure à 1m80
- des travaux modifiant l'aspect extérieur de la construction
- un changement de destination sans modifications des structures porteuses

La demande d'autorisation :

Vous devez compléter un formulaire et y joindre les pièces listées dans la notice qui l'accompagne. Votre demande doit être déposée soit en ligne, soit en mairie.

La collectivité dispose d'un délai de 2 mois en cas de PC et de 1 mois en cas de DP pour instruction.

Dès obtention, vous devez afficher le panneau de chantier. En effet, il existe un délai de recours de 2 mois à compter de l'affichage.

Par ailleurs le panneau doit rester en place durant toute la durée des travaux.

Avant tout dépôt en mairie, consultez le PLU en ligne sur le site de la commune. Vous y trouverez, en fonction du zonage dans lequel se situe votre terrain, les règles de construction. Cela permet d'éviter les refus.

L'IMPORTANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Si vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme et si vos travaux sont terminés, vous devez déposer une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Elle atteste notamment de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée. Elle est envoyée par lettre recommandée avec avis de réception, par courrier électronique ou déposée en mairie. Le formulaire Cerfa 13408*09 est disponible sur le site www.service-public.fr.

La mairie peut alors procéder à une visite des lieux dans un délai de trois ou cinq mois suivant le projet. Si une anomalie est constatée, une demande de régularisation (via généralement un PC modificatif ou une déclaration préalable) vous est adressée.

Les vérifications sont devenues systématiques sur Pompignac.

De temps à autre, nous sommes confrontés à des constructions non conformes ou non déclarées ou qui n'ont pas fait l'objet de DAACT. Résultat, il arrive que des ventes soient repoussées, voire annulées parce qu'il manque cette déclaration de conformité qui est exigée par les notaires au moment de la vente.

La DAACT et les vérifications faites par les agents et les élus vous protègent, protègent notre commune en garantissant le respect des règles d'urbanisme et vous facilitent les démarches en cas de vente.

Aussi, ne tardez pas ! Dès que votre construction est achevée, déposez le formulaire Cerfa. Une visite sera organisée et la conformité vous sera accordée.





ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE EXCELLENCE ET PARTAGE

VERS UNE ÉVOLUTION DE LA TARIFICATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique est municipale.

Cela signifie qu'il s'agit d'un service assuré et financé par la municipalité. L'école n'est pas une association, les professeurs sont des agents de la collectivité, certains sont des agents de la fonction publique territoriale, d'autres sont contractuels.

Nos professeurs appartiennent à des formations connues à l'échelle nationale et internationale. Certains sont présents depuis plus de 10 ans.

Ils dispensent une formation de très grande qualité au travers de cours individuels et collectifs d'instruments et de voix, d'ateliers de musique actuelle, de jazz, d'éveil musical.... Ce sont 13 formations instrumentales, 3 formations collectives et un atelier d'éveil musical pour les tout-petits qui vous sont proposés.

Les élèves peuvent s'inscrire à des cours collectifs et/ou individuels d'instruments ou de voix. L'inscription à un cours individuel donne accès gratuitement à un cours collectif pour développer la musique de groupe et en orchestre.

ELEMENTS D'ANALYSE BUDGÉTAIRE

L'école accueille en moyenne chaque année 140 élèves dont 60% sont des pompignacais.

Le coût de revient, pour la collectivité, d'un cours individuel annuel se situe entre 1200 et 1600 €/an/élève selon que l'élève suit ou pas un cours collectif. Actuellement la tarification pour l'adhésion à l'année est soumise à quotient familial pour les enfants, donc aux revenus du foyer, afin de permettre l'accès à la musique pour tous. Il y a 8 tranches de tarification avec un montant maximum d'adhésion annuelle de 610€ pour les pompignacais et 710€ pour les non pompignacais.

Pour les adultes, un seul niveau de tarification est appliqué : 450€ pour les pompignacais et 550 € pour les non pompignacais

Pour les cours collectifs, les mêmes principes sont appliqués.

Lors du 1^{er} RDV en 2021 entre Mme le Maire et les services de la Préfecture dans le cadre de l'inscription au sein de la cellule de vigilance financière, ces derniers ont suggéré en piste d'amélioration de la situation financière la fermeture de l'école de musique puisqu'il ne s'agit pas d'une compétence obligatoire de la collectivité.

La municipalité qui venait d'entrer en fonction et qui n'était pas à l'origine de la création de cette école, n'a pas souhaité suivre cette option et a préféré engager un travail de fond pour maîtriser le déficit.

Les dépenses de fonctionnement sont de 160 000 €/an hors coût d'entretien des bâtiments. Le déficit annuel chronique de l'école, après recettes dues aux adhésions pour 2021-2022 était de 136 000 €, ramené 108 000 € en 2022-2023 par une gestion plus rigoureuse.

LA PROPOSITION TARIFAIRE DÈS SEPTEMBRE 2023

Dans le souci de préserver les deniers des pompignacais, il est apparu indispensable de mettre en place des tarifs différenciés pour les élèves pompignacais, pour les élèves de notre CDC et pour ceux hors de notre territoire. En effet, il semblait peu juste de faire assumer aux pompignacais, au travers de leurs impôts, le même niveau de prise en charge des heures de cours dispensés aux pompignacais et aux non pompignacais.

C'est ainsi que pour l'année 2023-2024, la tarification a été revue selon les modalités suivantes :

- o Instauration de 3 tranches de tarification adultes pompignacais en fonction des revenus

- o Instauration de 3 niveaux de tarification différenciée suivants :

- Pour les élèves pompignacais : anciens tarifs reconduits avec une augmentation moyenne de 5% pour absorber l'inflation avec un tarif maximum de 645€ en cours individuel.

- Pour les élèves de notre CDC : tarification spécifique 25% plus élevée que celle des pompignacais avec un tarif maximum de 890 € en cours individuel.

- Pour les élèves hors CDC : tarif unique de 920€ pour les enfants et 1 000 € pour les adultes en cours individuel.

Ces nouvelles tarifications présentées, discutées et validées par tous les membres en commission Culture ont été adoptées à l'unanimité lors du conseil municipal du 22 juin 2023.

Cela devrait permettre de stabiliser le déficit, après cotisations, autour de 90 000 €/an pour la saison 2023-2024 et les suivantes.

Retrouvez toutes les informations sur l'école de musique sur le site de la commune www.pompignac.fr, rubrique "Culture, Sport et Vie Associative".

Pour rappel, les services proposés par la collectivité n'ont pas pour objectif d'être rentables. La collectivité prend en charge une partie du coût pour ses administrés. Il en est de même pour la restauration scolaire, le périscolaire, le ramassage des encombrants, la mise à disposition de bennes, ...

Pour une gestion saine, il est nécessaire d'en connaître le coût global au travers des dépenses et des recettes, d'en maîtriser l'évolution afin de pouvoir établir des budgets communaux annuels de fonctionnement fiables et sincères.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE PREND FORME

Les travaux de la future bibliothèque municipale ont été commencés en janvier dernier, et ils se finalisent cet été.

Plus de 6 mois de travaux et un investissement permanent des agents et élus pour suivre la bonne réalisation de ce beau projet indispensable à la dynamique de notre commune.

Les aménagements ont été effectués et se termineront une fois l'ensemble du mobilier réceptionné.

Le déménagement du mobilier et des livres a été effectué début aout.

En quelques chiffres ce déménagement aura nécessité :

- 4 bénévoles
- 7 personnes des services techniques durant 2 jours
- la bibliothécaire
- 300 cartons
- 5 camions à remplir puis vider

Vers la fin Août, la bibliothèque départementale viendra faire un approvisionnement en collections de près de 1500 livres.

Début septembre quelques ajustements seront encore nécessaires pour parfaire l'installation complète (signalétique, présentation...), et nous aurons le plaisir de vous accueillir aux environs de mi-Septembre au 3 route de l'Eglise.



Nous remercions notre Communauté de Communes qui finance l'acquisition d'un logiciel de gestion des collections pour notre bibliothèque. Il nous permettra de fonctionner en réseau avec les autres bibliothèques de notre CDC.

Cette interconnexion offrira à tous beaucoup de souplesse en terme d'emprunt par la vue instantanée sur l'ensemble des collections des bibliothèques de la CDC et sur l'état de disponibilité des livres

ET NOTRE BIBLIOTHEQUE S'APPELLERA ...

La fin du chantier approche. Ce nouveau lieu doit avoir un nom, une identité. Il est important que ce nom rassemble et qu'il ait un sens pour ses utilisateurs.

Après concertation auprès des bénévoles de la bibliothèque, des salariés et élus de la commune, quatre noms ont été sélectionnés parmi une liste de 50 proposés : L'évasion, L'escapade, La parenthèse et L'abri.

Par la suite, une consultation participative a été organisée pour que vous choisissiez parmi ces quatre propositions. Vous avez été nombreux à répondre. Plus de 300 votes. Merci !

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la future bibliothèque s'appellera

« **La parenthèse** ».

Jean Bataille, peintre en lettres, habitant notre commune, a réalisé l'inscription du nom sur la façade du bâtiment.

L'inauguration aura lieu le mercredi 25 octobre à 10h en présence des représentants de l'ensemble des instances qui nous ont accompagnés dans ce projet par leur aide technique et financière. Nous vous attendons nombreux pour venir découvrir ce nouveau lieu culturel et convivial.



LES PRINCIPALES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2023

Toutes les délibérations présentées ont été adoptées à l'unanimité après travail de l'ensemble des élus en commissions.

- **Attribution des subventions aux associations** : En 2023, la municipalité maintient son accompagnement au monde associatif avec 23 600 € pour 20 associations. Toutes avaient déposé un dossier complet détaillant leurs activités, le nombre d'adhérent, leur comptabilité. Chacun a été étudié en commission pour affectation des montants.
- **Approbation des nouveaux tarifs de restauration scolaire, accueil périscolaire et école de musique municipale** : les commissions affaires scolaires et culture, après un travail de fond sur les coûts réels, la typologie des familles pom-pignacaises et comparaison avec nos communes voisines de même taille a proposé des nouvelles grilles tarifaires adoptées en conseil municipal.
- **Convention de partenariat avec le théâtre des Salinières – Saison culturelle 2023-2024** : 5 représentations sur la saison seront proposées avec mise à disposition gracieuse de la salle Maurice Déjean et versement en contrepartie de 5% des recettes induites à la municipalité.
- **Convention spéciale de déversement des eaux usées de VEOLIA sur le réseau d'assainissement communal** : cette convention précise que le rejet est autorisé sous réserve d'analyses tous les 6 mois attestant de sa compatibilité avec le réseau d'assainissement. A défaut ou en cas de déversement inadapté, l'autorisation pourra être suspendue
- **Déclassement par anticipation d'une parcelle communale n°ZL 500** : Un promoteur a déposé un projet sur des terrains privés constructibles du centre bourg. La municipalité par soucis de cohérence, de sécurité de circulation et de valorisation de son foncier a souhaité s'associer au projet pour faciliter son intégration dans le cœur du bourg. Ce déclassement par anticipation permet à la municipalité de vendre la parcelle sur laquelle se trouve le dojo alors même que le dojo y est implanté. Le projet concerne la réalisation d'une résidence seniors avec services, de 12 logements sociaux exclusivement à l'acquisition, 5 lots à bâtir en limite du quartier de Saint Paul afin de conserver le caractère pavillonnaire du secteur. Les recettes de la vente permettront de mobiliser des fonds pour la création d'un nouveau dojo ; L'actuel sera déplacé à coté de l'école maternelle n'entraînant aucun désagrément pour les utilisateurs.
- **Convention de mise à disposition d'un terrain communal pour implantation d'une antenne radiotéléphonique** : Une antenne pour le déploiement de la 4G et 5G sera prochainement édifiée route de l'Hermitage sur une zone boisée afin de masquer l'équipement. Le loyer est de 10 000€/an pour le 1er opérateur + 1 500 €/an/opérateur installé à partir du 2eme

CONSEIL MUNICIPAL DU 6/04/2023

Toutes les délibérations présentées ont été adoptées à l'unanimité après travail de l'ensemble des élus en commissions.

- **Approbation des comptes financiers des budgets principal M57 et assainissement pour l'exercice 2022**
- **Taux d'imposition pour l'année 2023** : La municipalité a décidé de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière. Pour information, l'état revalorise les valeurs locatives aux environs de 7% pour l'année 2023.
- **Fixation de la part communale du prix de la collecte et du traitement des eaux usées** : Le réseau d'assainissement est en très mauvais état avec des casses et des dysfonctionnements fréquents. La collectivité doit constituer des ressources financières afin d'engager des travaux. Une augmentation a ainsi été approuvée à l'unanimité.
- **Vote des budgets principal M57 et assainissement M49 pour l'année 2023** :
Budget de fonctionnement en dépenses et recettes pour 3 847 073,67€ dont résultat de clôture reporté de 505 950,67€ (excédent 2022) et remboursement des intérêts de l'emprunt à hauteur de 170 000€.
Budget d'investissement en dépenses et recettes pour 2 383 405,17€ dont reste à réaliser dépenses de 625 482,44€ (travaux engagés et non facturés) et remboursement du capital de l'emprunt pour 379 000€.
- **Dossiers de demandes de subventions** : Dans le cadre des projets d'investissement, la municipalité recherche des aides financières auprès de tous les partenaires institutionnels. Les demandes concernent les travaux de sécurité et réparation de voiries, d'aménagement intérieur de la bibliothèque, de création de jeux pour enfants et d'éclairage des équipements sportifs. 5 dossiers ont été déposés au titre de l'année 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5/01/2023

Toutes les délibérations présentées ont été adoptées à l'unanimité après travail de l'ensemble des élus en commissions.

- **Autorisation donnée au maire pour engager les investissements 2023 des budgets principal et Assainissement** : autorisation donnée à hauteur de 25% des dépenses d'investissement de 2022 dans l'attente du vote des budgets 2023

MAJORITÉ MUNICIPALE : CONSTRUIRE DEMAIN ENSEMBLE

Assurer le développement harmonieux de Pompignac pour préserver notre « bien vivre », tel est le sens de toutes nos décisions. Près de 3 ans de travail ont été nécessaires pour mettre en place des actions de fond et obtenir des résultats pérennes. Aujourd'hui, les faits et les actes le démontrent : Ce travail incessant de vos élus de la majorité se traduit par une adhésion de tous les membres de l'opposition aux projets et à la dynamique que nous souhaitons donner à Pompignac.

Tous les sujets que nous avons soumis et discutés en commissions finances, urbanisme, affaires scolaires, vie associative et culturelle ont été validés par tous : comptes financiers 2022, budget et projets 2023, tarification de la restauration scolaire, du périscolaire, de l'école de musique, plan vélo, projets d'habitat en centre bourg et de zone artisanale au Clouet, projet de nouvelle école élémentaire. Rappelons que les commissions sont constituées de membres de la majorité et de l'opposition.

S'en est suivie, depuis le début de l'année, une adoption à l'unanimité de toutes les délibérations présentées en conseil municipal. Comme nous l'avions annoncé en campagne, nous voulons apaiser la vie municipale et agir dans la concertation. Cette unanimité des votes favorables à nos projets de la part de nos opposants d'hier démontre la justesse, le bien fondé et la reconnaissance de notre mode de fonctionnement participatif et de nos décisions.

Autre fait marquant : la direction générale des finances publiques et Mme la sous-préfète ont salué en avril et juin 2023 la nette amélioration de notre situation financière grâce aux mesures prises.

En urbanisme, après des refus catégoriques de Mme le maire concernant des dossiers de construction de près de 250 habitations sur des terrains privés en centre bourg et au Clouet, après 2 ans de négociation très tendue avec les promoteurs, 2 projets cohérents ont été soumis à la municipalité, présentés et approuvés en commission urbanisme puis en conseil municipal.

Le Clouet accueillera bureaux d'activités et cellules artisanales. Ce projet s'accompagne d'une demande de la municipalité auprès du département pour la création d'un giratoire à l'intersection du chemin de Lauduc et de l'avenue du Périgord pour sécuriser la circulation.

En centre bourg, l'instruction est en cours concernant une résidence sénior de 48 logements, 12 logements sociaux en accession à la propriété et des locaux de commerces et services. C'est une réelle demande à Pompignac : nos séniors désirent rester sur la commune dans des habitations plus petites, des familles veulent loger leurs parents vieillissants à proximité et de jeunes adultes souhaitent s'installer à coût modéré. Donnant sur le quartier de Saint Paul, seules 5 habitations individuelles seront autorisées à l'arrière du projet pour préserver l'identité pavillonnaire des lieux et éviter l'augmentation de la circulation de véhicules.

La collectivité vendra un terrain communal de 1400 m² afin de faciliter l'intégration du projet dans le tissu de bourg et assurer les accès sur la voie principale.

L'activité économique de centre bourg sera ainsi dynamisée.

Nous instruisons ce dossier et nous en suivrons la bonne exécution en étant garant du respect de ces objectifs.

Une réunion d'information sera organisée dès que ce dossier sera rendu public après instruction.

Pour ces 2 projets, moins de 30% de la surface au sol sera construite et la gestion in-situ des eaux de pluie sera assurée par la création d'ouvrages de rétention pour des pluies de forte intensité (pluies de retour 30 ans).

LISTE POMPIGNAC EN TRANSITION

LISTE VIVONS POMPIGNAC AUTREMENT

- Tout vient à point à qui sait attendre ... C'est par cette maxime
- que nous commencerons notre tribune car Mme Le
- Maire a pris en compte nos dernières remarques : faire vivre les
- commissions en les convoquant ! C'est chose faite !
- Commission aménagement du territoire, finances, vie associa-
- tive ... Il faut maintenant continuer tant les sujets à venir
- sont importants. Le centre bourg avec 1 projet immobilier impor-
- tant et structurant pour notre commune : 48 logements
- (résidence séniors services), 12 logements de type LLS (logement
- Locatif Social) en accession à la propriété (bail réel
- solidaire), pour lesquels nous souhaitons pouvoir donner une prio-
- rité d'accès aux jeunes Pompignacais et 7 maisons
- individuelles sortant sur le chemin de Saint Paul. Notre centre
- bourg a besoin de dynamique (pour faire vivre nos
- commerces) mais nous veillerons à ce que ces projets soient le
- plus harmonieux pour notre commune en
- accompagnant la majorité dans la réflexion. Un nouveau dojo
- est à prévoir (l'actuel sera déplacé à côté de l'école
- maternelle en attendant la construction du nouveau), dojo qui
- doit à notre avis rester dans le centre bourg à proximité
- des écoles. L'étude de la nouvelle école élémentaire : elle doit
- aussi démarrer et les Pompignacais doivent y être
- associés. Le premier point à trancher : Rénover l'école élémen-
- taire actuelle ou bien en construire une nouvelle à côté
- de la maternelle ?
- Beaucoup de sujets qui nécessitent un investissement et une ré-
- flexion de tous. Nous y participerons bien sûr si nous
- sommes conviés !
- Très belles vacances à toutes et tous.
- Vos élus Vivons Pompignac Autrement : Alain Guillaume, Ra-
- phaël Jouannaud.
- Pour nous contacter : vivonspompignacautrement2020@gmail.com
-

VIE ÉCONOMIQUE

L'activité économique est importante dans notre commune. Découvrons ici nos acteurs économiques locaux qui apportent un service de proximité de qualité. Ils ont à cœur d'agir pour vous.

TRAITEMENT DES BATIMENTS NETTOYAGE DES FACADES PAR DRONE

- Traitement/Démoussage de toitures
- Destruction des mousses, lichens, champignons et pollution
- Nettoyage de façades
- Nettoyage de vitres
- Nettoyage de panneaux solaires



- Intervention sur tous supports : tuiles, ardoises, bardages, panneaux photovoltaïques
- Pas besoin d'échafaudage / échelle / nacelle
- Sans risque de chute
- Moins coûteux qu'un traitement classique
- Produits biodégradables professionnels, sans javel, ni chlore
- Télépilote agréé DGAC



TOITURE DRONE

Pascal PETIT
06 24 76 01 98
p.petitaas@gmail.com
33370 POMPIGNAC

DEVIS GRATUIT

**AAS, INSTALLÉ À POMPIGNAC
DEVIENT TOITURE DRONE**

GÉRALDINE AIDANTE POUR LES SENIORS

L'association Plaisirs & Part'âges EST PRÉSENTE POUR VOUS ET VOS PROCHES

LES ACCOMPAGNEMENTS ET AIDES

- RENDEZ-VOUS MÉDICAUX
- LES ACCOMPAGNEMENTS AUX COURSES
- LES PRISES DE RENDEZ-VOUS
- LES AIDES ADMINISTRATIVES (RANGEMENTS/ APPELS ADMINISTRATIFS/ DECLARATIONS IMPOT....

Géraldine : 06.60.85.57.78





ANTOINE BAZOT ORTHOPTISTE

Un nouveau cabinet d'orthoptie libérale affilié au réseau Relais Vision ouvre ses portes à Pompignac : Une prise en charge novatrice pour des soins visuels de qualité à Pompignac.

Antoine Bazot, orthoptiste certifié, vous accueillera dès le 18 septembre 2023 dans la galerie marchande de centre bourg. Ce nouvel établissement s'inscrit dans la démarche globale de Relais Vision, qui vise à promouvoir une meilleure collaboration entre le médical et le paramédical au service de la santé visuelle.

En devenant membre du réseau Relais Vision, le cabinet d'Antoine Bazot s'engage à offrir une approche globale et innovante dans la prise en charge des troubles visuels. Cette collaboration étroite entre les professionnels de santé, tels qu'orthoptiste et ophtalmologiste, permet de proposer des soins de qualité, avec une prise en charge optimale des patients.

Le cabinet d'orthoptie libérale d'Antoine Bazot propose des bilans visuels complets en tiers payant, comprenant la réfraction, l'acuité visuelle et le dépistage. Grâce à une plateforme de télémédecine performante, les ordonnances de lunettes sont validées à distance par un ophtalmologiste partenaire, garantissant ainsi une validation médicale précise et sécurisée.

En cas de détection d'anomalie lors du bilan visuel initial, le patient est orienté vers une consultation avec l'ophtalmologiste partenaire, assurant une réactivité accrue et une réponse adaptée à ses besoins spécifiques.

En plus des bilans visuels, Antoine Bazot propose des bilans orthoptiques et des séances de rééducation visuelle personnalisées, visant à améliorer le confort et la qualité de vie des patients.

Place de l'Entre-Deux-Mers
antoinebazot58340@gmail.com
Prise de RDV par Doctolib



POMPI PROS UN RENDEZ VOUS ANNUEL POUR FAIRE LEUR CONNAISSANCE

Avec le soutien de la municipalité, les commerçants et artisans de cette jeune association locale ont animé la commune le samedi 10 juin : exposition de vieilles voitures, stands de professionnels et restauration sur place. Tout était réuni pour passer un bon moment avec eux et partager sur leur activité professionnelle. L'idée est de faire connaître et mettre en valeur l'entreprenariat local de qualité dont nous disposons à Pompignac. Cette année, vous étiez plus d'une centaine à être venus les rencontrer.

SAMUEL GRELLET UN MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE À POMPIGNAC

À l'occasion de la journée festive de POMPI'PROS, la municipalité a souhaité honorer un jeune pompignacais de 21 ans, Samuel Grellet, pour sa distinction de Meilleur Apprenti de France (M.A.F), promotion 2022, dans la spécialité serrurerie-métallerie.

Après une double médaille d'or aux niveaux départemental et régional, Samuel a reçu le titre et la médaille de M.A.F.

Samuel est actuellement au CFA de Périgueux pour un CAP Ferronnerie d'Art et vise un Brevet des métiers d'art dans la même discipline.

Samuel souhaite s'orienter vers la coutellerie ou la rénovation de bâtiment après obtention de son diplôme.

Preuve en est que l'artisanat suscite des vocations et qu'il est riche de personnes qui œuvrent avec passion dans leur métier et qui ont soif de le faire découvrir pour en apprécier la complexité et la qualité.

Samuel était venu avec l'œuvre qui lui a permis d'être médaillé. Après remise de la médaille de la commune et d'une carte cadeau, Samuel a pu échanger avec de nombreuses personnes très intéressées par son parcours. Il a reçu félicitations, encouragements et conseils des professionnels présents.



LA BRASSERIE DE POMPIGNAC FAIT PEAU NEUVE NOUVEAU NOM, NOUVEAU DÉCOR ET NOUVEAU PROPRIÉTAIRE !

"Je suis heureux de vous annoncer que je reprends la brasserie du bourg de Pompignac.

Après 10 années en tant que gérant d'une brasserie dans un centre commercial Carrefour, j'ai souhaité me tourner vers une affaire plus petite et familiale. Ma famille et moi habitons Pompignac depuis 4 ans. Nous avons apprécié l'accueil qui nous a été réservé et nous apprécions l'atmosphère qui y règne. C'est un lieu où il fait bon vivre et dans lequel je souhaite pleinement m'investir avec mon équipe. Mon ambition est de proposer un lieu convivial et un service de qualité.

Inès, Jennifer, Stéphane (chef cuisinier), Maeva (ma femme) et moi-même vous accueillerons avec joie et bonne humeur et nous espérons que vous aurez plaisir à partager un moment seul, entre collègues, ami.e.s ou en famille.

Par la suite, nous souhaiterions mettre en place des soirées à thèmes (karaoké, soirée années 80 ...). N'hésitez pas à nous faire part de vos idées, toutes vos propositions seront les bienvenues.

Dans un premier temps, la brasserie sera ouverte du lundi au samedi, restauration tous les midis, puis, par la suite, restauration les vendredis et samedis soirs.

Et toujours la rôtisserie le dimanche matin (poulet, pommes de terre cuites dans le jus)

Retrouvez nous à partir du vendredi 1^{er} septembre ! nous avons hâte de vous rencontrer !
Nous serons ouverts le dimanche 3 septembre pour la foire de Pompignac."

Pot d'inauguration le vendredi 8 septembre à 18h30.

C'est la fête, on pousse tout, et on se retrouve tous dans une ambiance familiale, chaleureuse et pétillante !



L'ENTRE 2
Café-Brasserie



FRÉDÉRIC BRUNET POMPISOUD

"Je suis Frédéric Brunet

J'habite Pompignac depuis 2 ans et j'ai créé ma micro entreprise POMPISOUD en Janvier 2023.

En parallèle, je suis salarié d'une entreprise également implantée sur Pompignac. Soudeur Inox et Acier, j'ai acquis mon expérience dans des domaines aussi divers que la fabrication de cuves et accessoires inox pour le viti-vinicole, l'alimentaire, la fabrication et montage de piscines tout inox haut de gamme, la fabrication d'engins de levage et aujourd'hui l'isolation nucléaire entre autres.

Dans le cadre de ma micro entreprise, je travaille à mon domicile mais je me déplace aussi chez les professionnels ou les particuliers pour réparations ou fabrications en fonction de la demande et du travail à effectuer de type :

- grilles de défense
- Mains courantes
- Poignées de maintien
- Cadre de portails
- Piétements de table
- Accessoires inox de piscine

Je démarre mon activité et je crois beaucoup à l'activité artisanale de proximité.

A votre écoute !"

06 20 78 85 01



Retour en images sur les animations !



DIMANCHE 2 AVRIL

UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Nos petits Pompignacais nés en 2022 ont désormais un arbre qui porte leur prénom.

Le conseil consultatif des arbres a mené une réflexion en 2022 sur les plantations d'arbres sur le domaine public de la commune : choix des essences et emplacement afin d'agrémenter et d'ombrager les lieux. La municipalité, en s'appuyant sur le travail des membres de ce conseil, a ainsi planté plus de 40 arbres en 2022 et a souhaité que chacun soit parrainé par un enfant né en 2022.

Le 2 avril 2023, la municipalité a invité les enfants et leurs familles autour d'un petit déjeuner convivial. Pour marquer ce parrainage, le prénom de l'enfant, l'essence de l'arbre et l'année ont été gravés sur des rondelles de bois fixées sur les tuteurs des arbres.

Beau succès avec 25 familles présentes sur 37 invitées.

Vous pourrez reconnaître les arbres parrainés en vous promenant en centre bourg et sur la ceinture verte.



LES 22 ET 23 AVRIL 2023

LES FOULÉES POMPIGNACAISES

Trails combinés, trail de 8 et 16 km, randonnées étaient au programme pour cette belle édition.



DU 28 AVRIL AU 1^{ER} MAI FÊTE DU VILAGE

A l'occasion de la fête du village du 28 avril au 1er mai, de beaux événements sont venus ponctuer ce week end festif.

Samedi 29 avril, une animation autour de jeux de figurines proposée par un jeune Pompignacais. Petits et grands se sont lancés dans de belles aventures !



Le soir, le groupe Moonback a fait danser tout le public sur des reprises revisitées lors de leur concert à la salle Maurice Dejean.

suite...

Dimanche 30 avril, le théâtre Victoire nous régalaît avec « Les hommes sont des femmes comme les autres »
Eclats de rire dans le public tout au long de la pièce.



Le 1^{er} mai, Pompignac accueillait la 2^{ème} édition du critérium avec un circuit très technique de 4,5 km. Cette compétition, ouverte aux licenciés, sert de support au championnat de Gironde.
Un circuit qui fait mal aux jambes, selon les coureurs, avec notamment la côte de l'église à plus de 10%. Mais tous ont apprécié et promis de revenir en 2024 !
Cette compétition a rassemblé 91 inscrits toutes catégories confondues.

THÉÂTRE DES SALINIÈRES

Le théâtre des Salinières prend ses quartiers à Pompignac pour le plaisir de tous.

LE 5 MAI, "Le Syndrome de l'Écossais", pièce événement d'Isabelle Nouvel suscitait des interrogations sur le sens de la vie...

LE 4 JUIN.

La dernière représentation de la saison, "Tant qu'il y aura de l'amour" a été jouée à Pompignac

Cette pièce hilarante est mise en scène et interprétée par Frédéric Bouchet, Directeur du Théâtre des Salinières, accompagné sur scène par la pétillante Laura Luna, Julie Uteau et Didier Poulain.





JEUDI 25 MAI GOÛTER MUSICAL

C'est au rythme des notes du groupe Blue Lemon Tree que nos aînés ont dansé en ce bel après-midi.

Plus de 100 personnes ont goûté, échangé et partagé pour le plus grand plaisir de toutes et tous.

La participation des résidents du Village automnal et du Club des six fut également une très agréable surprise.

Merci encore à toutes et tous !



VENDREDI 9 JUIN

BELLE JOURNÉE POUR TOUS NOS ENFANTS

La fête de l'été organisée par le GPEP et les spectacles de fin d'année des enfants des écoles maternelle et primaire ont animé le centre bourg jusque très tard.

De beaux moments pour petits et grands et un grand merci aux professeurs et aux agents de la commune (ATSEM, agents du périscolaire, agents techniques...) qui ont travaillé avec plaisir tout au long de l'année pour vous présenter des spectacles de qualité ;

Les enfants étaient radieux et nous pouvons tous être fiers de la qualité de leur prestation.

Merci au GPEP pour la belle organisation de la fête de l'été !

Merci aux professeurs de nos écoles et à nos enfants pour ces beaux spectacles.



DU 19 AU 23 JUIN

EXPOSITION MOUSTIQUE TIGRE ET RÉFÉRENTS COMMUNAUX

La municipalité a organisé du lundi 19 juin au vendredi 23 juin une exposition sur le moustique tigre : le connaître pour mieux le combattre !

Cette exposition a été coconçue par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique 33 en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Nouvelle Aquitaine (ARS).

Mercredi 21 juin à 18h30 une conférence était organisée avec le concours de la fédération pour informer les habitants sur les moyens de lutte contre ce fléau et les bons gestes à adopter

Une formation effectuée par l'ARS pour les agents et les élus a été organisée et financée par notre Communauté de Communes.

Désormais la commune dispose de 3 référents "lutte contre les moustiques tigres". Vous pouvez leur demander conseil en contactant la mairie.



suite...



VENREDI 23 JUIN CONCERT ÉCOLE DE MUSIQUE

L'école de musique municipale a donné son concert de fin d'année en extérieur dans une ambiance festive !

Ce fût l'occasion pour les élèves de montrer un bel échantillon de leur apprentissage tout au long de l'année avec leurs professeurs.

Ce concert a été organisé par Karol Diers, directeur de l'école de musique en partenariat avec l'association française du Syndrome Phelan-Mcdermid. Le public a pu ainsi en savoir davantage sur cette maladie rare dont est atteinte une enfant pompignacaise.



VENREDI 7 JUILLET SPECTACLE PARADEISOS

Quelle performance théâtrale réjouissante ! Julien Duval et Carlos Martins, à travers leur PARADEISOS, nous ont invité à explorer la relation intime et vitale que nous avons avec le Jardin.

Nous avons pu en discuter, enfants comme adultes, avec eux, autour d'un sympathique apéritif offert par la municipalité. Le public est reparti conquis à l'unanimité !

Le Département Gironde est venu à cette occasion filmer et relayer cet événement dans le cadre des Scènes d'été.

ANIMATIONS À VENIR

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE

FOIRE DE POMPIGNAC

La Foire de Pompignac aura lieu cette année le dimanche 3 septembre de 8H à 18H.

Au programme :

- de 8H à 18h le vide-grenier (et ses 50 exposants) vous accueillera (inscriptions à la mairie avec pièce d'identité)

- de 10h à 18h le marché gourmand permettra de découvrir les métiers de bouche. Vous pourrez déguster sur place leurs produits grâce à l'aire de restauration mise à votre disposition par la commune.

- de 10h à 16h le forum des associations ouvrira ses portes et les Pompignacais pourront s'inscrire à de nouvelles activités ou bien renouveler leurs adhésions auprès des associations présentes.

- de 10h à 18h la deuxième édition du marché des créateurs vous accueillera dans la salle Maurice Déjean. Venez découvrir leurs créations remarquables.

A partir de 14h, un concert gratuit assuré par le groupe Moonback viendra animer cette journée.

Enfin, la restauration sera assurée par la brasserie l'Entre2 et un food-truck. Des manèges viendront égayer cette journée toujours très attendue.

FOIRE DE POMPIGNAC
3 septembre 2023
Place de l'Entre-2-Mers

DE 10H À 18H
MARCHÉ GOURMAND

DE 8H À 18H
VIDE-GRENIER

À 14H00
CONCERT GRATUIT MOONBACK

DE 10H À 18H
MARCHÉ DES CRÉATEURS

DE 10H À 16H
FORUM DES ASSOCIATIONS

Votre journée DÉCOUVERTES & BONNES AFFAIRES!

POMPIGNAC 05 57 97 13 00

Marché des Créateurs
Marché d'artisanat local
Bijoux- Textile- Déco et
plein d'autres encore ...

Le Dimanche 3 septembre dans la
Salle Maurice DEJEAN à POMPIGNAC
de 10h à 18h



VENDREDI 29 SEPTEMBRE

ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La commune de Pompignac est heureuse d'accueillir chaque année de nouveaux Pompignacais(e) qui ont fait le choix de s'installer dans notre beau village. Si vous faites partie de ceux-ci (arrivés depuis l'été 2022) c'est avec plaisir que les élus vous accueilleront autour du verre de l'amitié le vendredi 29 septembre 2023 à 18h30 à la salle Maurice DÉJEAN (Salle des fêtes) au centre bourg.

Nous en profiterons pour vous présenter la commune, ses services, ses associations.

Si vous êtes arrivés à Pompignac durant la période COVID et/ou que vous n'avez pu assister aux précédents accueils des nouveaux Pompignacais, vous pouvez également nous rejoindre à cette soirée. Ce sera avec plaisir.

Vous êtes donc invités à vous faire connaître et à vous inscrire à l'accueil de la mairie de Pompignac au 05 57 97 13 00.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

ENFANT D'ÉLÉPHANT

"Enfant d'éléphant" le samedi 30 septembre à la salle Maurice Dejean
Spectacle pour les enfants de 6 à 10 ans offert par la municipalité dans le cadre des Scènes d'été.



DIMANCHE 1^{ER} OCTOBRE

À PIED A VELO SUR NOS COTEAUX

Comme tous les ans, la communauté de communes Les Coteaux Bordelais organise cette belle manifestation gratuite et ouverte à tous.

Elle permet au travers de balades, à pied et à vélo, sur des circuits de différentes distances, de découvrir notre beau territoire.

En 2023, Carignan de Bordeaux nous accueille à partir de 7h45 à l'esplanade de l'Odyssée pour profiter de cette belle journée.

Cette année, cette fête met l'accent sur l'accès au sport pour tous avec des activités handi sport et sport adapté.



DU 2 AU 8 OCTOBRE

SEMAINE BLEUE

Semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023

La semaine bleue est un événement dédié aux aînés qui a pour but le bien-être et le bien vieillir de nos seniors.

Cet événement est organisé par les différentes communes de la CDC.

Cette année, plusieurs thèmes seront abordés à Pompignac :

- La marche bleue
- Les ateliers du bien-être
- La prévention routière
- Un après-midi cinéma
- Un atelier numérique
- Des ateliers associatifs
- Un après-midi dictée intergénérationnelle

Pour tous renseignements, rapprochez-vous de l'accueil de la mairie ou du CCAS de la commune : ccas@pompignac.fr. Nous vous transmettrons le programme détaillé de cette belle et dynamique semaine.



VENDREDI 13 OCTOBRE

LA SAISON THEATRALE REPREND

La saison théâtrale reprend avec une représentation pour le moins originale avec "Une demande en mariage tout terrain" de la Cie les 13 lunes. Venez nombreux découvrir cette pépite de drôlerie qui risque de vous surprendre dès votre arrivée...

14 € sur place / 12 € sur internet / 5 € jusqu'à 20 ans.

Renseignements sur les13lunes.com



SAMEDI 14 OCTOBRE

ATELIER PARTICIPATIF : FABRICATION DE NICHOURS À MÉSANGES

Insectivores du printemps à l'automne, les mésanges sont des auxiliaires du jardin qui régulent les mouches, coléoptères, chenilles, moustiques... principalement en période d'élevage des oisillons. La mésange charbonnière est notamment un excellent prédateur de la chenille processionnaire et du moustique tigre !

Avec l'association "Tous aux abris", la municipalité vous propose de venir en famille ou entre amis construire des nichours à mésanges. Ceux-ci seront ensuite installés dans l'espace public, et vos enfants seront informés du lieu où se trouve « leur » nichour !

Pour faciliter l'encadrement de l'atelier, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte.

Pour chaque construction de nichour : un groupe de 4 personnes maximum sera constitué avec au moins 1 adulte.

Vos enfants peuvent aussi venir en groupe de 3 copains sous la responsabilité d'un adulte.

Atelier limité à 40 personnes.

Alors inscrivez-vous vite en vous rendant en mairie ou par téléphone au 05 57 97 13 00 aux heures d'ouverture, dépêchez-vous de réserver ! RDV à l'annexe à la salle Maurice Déjean à 14h30, durée de 1h30 à 2h.



"TU TIRES OU TU POINTES ?"

TOURNOI DE PÉTANQUE FÉMININ

Dimanche 15 octobre 2023 Tournoi : 10H à 17h

2^{ème} tournoi organisé au profit de la lutte contre le cancer du sein par l'Association "Les POMPIGIRLS" avec le soutien de la municipalité de Pompignac

OUVERT à TOUTES

5€/personne

Réservation : par mail lespompigirls@gmail.com ou par tel au 07 70 48 52 66

PAIEMENT SUR PLACE - (PENSEZ à RAMENER votre JEU)

Sandwichs et buvette sur place

RDV à 8h30 sur le parking de la mairie pour un départ à pied jusqu'au terrain de pétanque où café et viennoiseries vous seront offerts



LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

TOURNOI DE PÉTANQUE FÉMININ

10h-17h au boulodrome Jacqueline Baud

Rdv à 8h30 sur la place de l'Entre Deux Mers pour se rendre toutes ensemble à pied au boulodrome et partager un moment convivial autour d'un café et de viennoiseries.

Ce tournoi de pétanque est organisé par l'association « les pompi-girls ». Qui sommes nous ? Nous sommes une association créée le 20 septembre 2022 dans le but de rassembler les femmes de Pompignac autour de valeurs communes, de créer une dynamique collective sur Pompignac et d'organiser des événements sportifs et économiques avec un partenariat local. Le succès du tournoi de pétanque 2022 a permis de reverser 850 euros à une association de lutte contre le cancer féminin.

Réservations : lespompigirls@gmail.com ou 07 70 48 52 66
5€/personne - paiement sur place.



MERCREDI 25 OCTOBRE - 10H

INAUGURATION DE LA PARENTHÈSE

Mercredi 25 octobre en présence du président du département de la Gironde, de Madame la sous-préfète, nous vous invitons à l'inauguration de la bibliothèque de Pompignac.

Une visite des lieux sera organisée pour faire connaissance avec ce nouvel espace à destination de tous.

SAMEDI 4 NOVEMBRE

CONCERT DE L'AUTOMNE MUSICAL

L'Automne musical accueillera cette année à Pompignac le groupe Epsilon à l'église St Martin le samedi 04 novembre 2023 à 20h30 dans le cadre de la programmation de la CDC.



VENDREDI 10 NOVEMBRE

THÉÂTRE DES SALINIÈRES

Le Théâtre des Salinières revient à Pompignac pour notre plus grand bonheur le vendredi 10 novembre à 20h30 à la salle Maurice Dejean avec un pièce qui promet "J'ai envie de toi" !

Tarif - de 26 ans : 12 €

Tarif normal : 18 €

Réservation en ligne uniquement : www.theatre-des-salinières.com



SAMEDI 11 NOVEMBRE

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION

Comme chaque année, la commémoration de la journée du 11 novembre 2023 se déroulera à partir de 11h au monument aux morts de la commune de Pompignac



ART FLORAL

PROGRAMME 2023/2024

Les cours de l'EFAA auront lieu dans la Grande Salle Cadouin soit de 9h30 à 11h30 soit de 14h à 16h les jeudis : 28 Septembre, 19 Octobre, 16 Novembre, 18 Janvier, 15 Février, 21 Mars, 4 Avril, 30 Mai.

Démonstration et stage de Noël le jeudi 7 Décembre dans la salle polyvalente Maurice Dejean

Stage fin de session Jeudi 20 Juin 2024 dans la grande salle de Cadouin.

Pour infos : Marie-Luce PARIS 07 61 27 32 91 / Nicole THERON 06 70 07 68 71

LE TEMPS DE VIVRE

CET ÉTÉ AU TEMPS DE VIVRE...

Randonnées, concours de pétanque, pique-niques et sorties restaurant mais aussi tous les jeudis après-midi avec nos activités : jeux de cartes, de société, de scrabble, peinture...

Nos projets de sorties :

En septembre, randonnée autour de St Sulpice de Faleyrens, déjeuner au restaurant puis visite du Cloître des Cordeliers.

En octobre, des activités dans le cadre de la Semaine Bleue, une journée à Dancharia, une randonnée à Bourg sur Gironde et la visite de son Musée de la Citadelle. Déjeuner au restaurant.

En novembre, Fête du chapon : marché de Noël à la ferme Lafitte à Montgaillard, visite d'une production locale, repas dansant. Un chapon offert à chaque convive.

En décembre, repas de Noël de l'association avec animation musicale

Contact : Françoise Blanco : 06 12 05 26 66

Blog : <https://assoletempsdevivre.wordpress.com>



ASSOCIATION ADAGIO

COURS DANSE MODERN JAZZ

L'Association Adagio est heureuse de vous retrouver pour cette nouvelle saison, ou de faire votre connaissance pour les nouvelles et nouveaux (car oui nous comptons également sur les garçons).

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 3 septembre prochain de 10h00 à 16h au Forum des Associations pour réaliser les inscriptions.

Nos cours de danse s'adressent à tout le monde à partir de 4 ans (inscrits en moyenne section de maternelle en septembre 2023) jusqu'à l'âge adulte.

La reprise des cours se fera à partir du mardi 12 septembre 2023.

Pour tous renseignements merci de contacter Nathalie Szybiak au 06 11 13 19 51 ou par mail

assodanse.adagio@gmail.com

ATELIER INFORMATIQUE

Un atelier informatique tous les vendredis après-midi pendant 6 semaines à partir du 10 novembre 2023. Atelier ouvert à tous les plus de 60 ans (il n'est pas obligatoire d'adhérer au club du Temps de vivre).

ANAMORPHOSE

LE CINÉMA FAIT SA RENTRÉE

Pour tous les cinéphiles, fidèles amis du cinéma ou futurs fans, Anamorphose continue de faire de la résistance ! Cinéma de proximité à caractère rural, son identité le classe parmi les favoris des petites salles bordelaises où l'on côtoie des voisins, des amis, des connaissances...

Le cinéma de Pompignac prépare sa rentrée pour vous distraire encore plus et vous apporter, on l'espère, toujours plus de plaisir, de culture, de convivialité... à raison de 6 à 8 séances par mois, nos projets sont nombreux et variés, sorties nationales, versions originales pour les amateurs, films à thème pour les passionnés, films d'animation pour les juniors pendant les vacances scolaires, séance extraordinaire de Noël... Nos 2 projectionnistes, Nathalie et Jean Michel, sont dans les starting-blocks.

Un prix défiant toute concurrence, 5 ou 6€: voilà aussi la force d'ANAMORPHOSE.

Et pour le plaisir des seniors (mais aussi de tous les autres), le **lundi 2 octobre**, une séance spéciale « **semaine bleue** » viendra honorer notre public du jour. Entrées et collation seront offertes par la mairie ! Préparez-vous donc et reprenez bien la date : les projections reprennent le **mercredi 20 septembre** à 20h30, date de retour de notre projecteur, mobile, parti animer les séances de plein-air de l'été...

Cathy Flamen – 06 21 55 84 22 – anamorphose009@gmail.com

Le programme sera disponible début septembre.

Consultez-le sur le site.

ESPACE CITOYEN POMPIGNACAIS

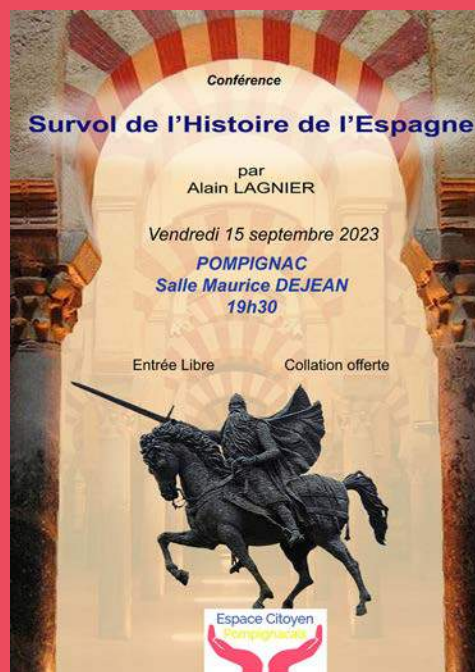
Conférence

Survol de l'Histoire de l'Espagne

par
Alain LAGNIER

Vendredi 15 septembre 2023
POMPIGNAC
Salle Maurice DEJEAN
19h30

Entrée Libre Collation offerte



Le vignoble bordelais

Conférence
Jean-Louis Lataste

Samedi 7 octobre 2023-19h30
Salle Maurice Dejean à Pompignac

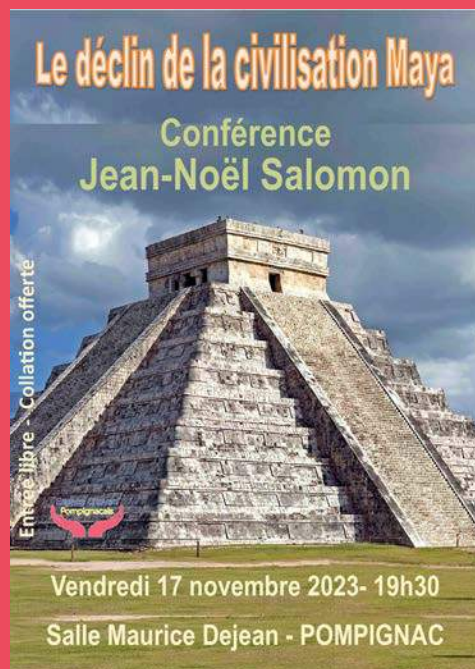
Entrée libre Collation offerte



Le déclin de la civilisation Maya

Conférence
Jean-Noël Salomon

Entrée libre Collation offerte



Soutien scolaire pour tous

et remédiation enfants "DYS" ou en situation de handicap.



Crédit d'impôt de 50% applicable
sur le montant des cours



--> Soutien scolaire pour
tous du CP à la terminale

--> Remédiation pour
enfants scolarisés en
situation de handicap,
avec ou sans besoins
éducatifs particuliers :
Dyslexie, Dyspraxie,
TDAH (troubles de
l'attention), TSA
(troubles du spectre
autistique)...

Pour tous renseignements : **06 65 01 78 00**
ou soutienlcdc@gmail.com

Christine Cléménçon

AGENDA

3/09 Foire de Pompignac - 8h-18h

Place de l'Entre-Deux-Mers
Forum des assos / marché gourmand
vide-grenier / salon des créateurs
Concert du groupe Moonback à 14h
(voir p.23)

10/09 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

15/09 Conférence "Survol de l'Histoire de l'Espagne"

organisé par l'Espace Citoyen
Pompignacais - 19h30 - Salle Maurice Déjean
entrée libre, collation offerte

29/09 Accueil des nouveaux arrivants - 18h30

Salle Maurice Déjean (voir p.23)

30/09 Spectacle pour enfants "Enfant d'éléphant"

- 20h30 - Salle Maurice Déjean
à partir de 6 ans (voir p.24)

1/10 A pied à Vélo organisé par la CdC départ

7h45 - Carignan de Bordeaux (voir p.24)

2-8/10 Semaine Bleue (voir p.24)

7/10 Conférence "Le vignoble bordelais"

organisé par l'Espace Citoyen Pompignacais
- 19h30 - Salle Maurice Déjean - entrée libre,
collation offerte

8/10 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

13/10 Théâtre " Une demande en mariage tout-terrain" - Cie les 13 lune

20h30 - Salle Maurice Déjean (voir p.24)

14/10 Atelier participatif - fabrication de nichoirs à mésanges

- 14h30 - Annexe à la
salle Maurice Déjean (voir p.24)

15/10 Octobre rose : 2e Tournoi de Pétanque féminin - au profit de la lutte contre le cancer du sein

- 10h-16h - organisé par les Pompigrils
Terrain de pétanque (voir p.25)

21/10 Loto - au profit de l'association Phelan Mc Dermid

- 18h-23h - Salle Maurice Déjean

22/10 Vide grenier du basket - 9h-17h

Salle Maurice Déjean

25/10 Inauguration de la nouvelle bibliothèque La Parent(h)èse

- 10h (voir p.25)

2/11 Don du sang - 15h30-19h30

Salle Maurice Déjean

4/11 Concert Automne Musical - 20h30

Groupe Epsilon - Eglise St Martin (voir p.25)

10/11 Théâtre des Salinières

"J'ai envie de toi" - 20h30 (voir p.25)

Salle Maurice Déjean

11/11 Cérémonie de commémoration

11h - Monument aux Morts (voir p.25)

12/11 Bal Lindo Tango

16-21h - Salle Maurice Déjean

17/11 Conférence "Le déclin de la civilisation Maya"

organisé par l'Espace Citoyen
Pompignacais - 19h30 - Salle Maurice Déjean
entrée libre, collation offerte

19/11 Repas des aînés - 12h - Salle Maurice Déjean

Déjean

25-26/11 Exposition de tableaux et créations des bénévoles et ami(e)s du Secours Populaire

- 10h-12h et 14h-18h - vernissage
samedi à 18h - Salle Maurice Déjean

Vous avez des idées d'article à faire paraître ?

N'hésitez pas à nous contacter sur la nouvelle adresse email
communication@pompignac.fr

PREMIERS GESTES DE SÉCURITÉ

FORMATIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans quelques semaines vont débuter des formations à l'attention des agents municipaux mais aussi des responsables des associations afin de les former aux premiers gestes de sécurité.

En effet, les pouvoirs publics nous demandent avec insistance que les utilisateurs des locaux communaux soient formés aux gestes qui peuvent sauver des vies.

Ces formations vont porter d'une part sur la « 1ère intervention » sur un départ de feu et d'autre part sur « le guide serre file » qui permettront d'assurer une évacuation en sécurité des bâtiments communaux.

A terme, l'ensemble des utilisateurs réguliers de nos locaux communaux seront formés sur ces deux types d'action.

Le coût de ces formations est intégralement pris en charge par la municipalité.

CIE DE LA LAURENCE

DÉCOUVREZ LE MONDE CAPTIVANT DU THÉÂTRE AMATEUR

Envie de plonger dans l'art de la performance et de l'expression ?

De s'évader dans des personnages envoûtants, vivre l'adrénaline des applaudissements ?

Compagnie de la Laurence - Section Théâtre adultes dans une extrait de ZAÏZAÏZAÏ



Les portes de l'atelier amateur pour adultes sont ouvertes.

Que vous soyez débutant, curieux ou déjà initié, venez faire un essai !

Au programme : des exercices autour du travail du corps, de la voix, de l'espace et du rapport aux autres. Vous aurez également la chance de participer à des spectacles et d'expérimenter l'énergie unique du théâtre en public, du spectacle vivant.

Un atelier théâtre c'est aussi, et surtout de belles rencontres (avec une troupe et avec soi-même !), et de beaux moments conviviaux.

Cet atelier est animé par Nathalie Albouy, comédienne et metteur en scène professionnelle, qui travaille entre autres au sein de la compagnie Avide Vacarme et du Théâtre en miettes.

Venez découvrir la dernière création de cet atelier lors du forum des associations le dimanche 3 septembre 2023, la troupe présentera Zaizaizaizai sur un créneau de 11h00 à 15h00.

Renseignements : Compagnie de la Laurence 06 11 75 36 51



Bulletin d'information
Directrice de la publication :
Céline Deligny-Estoverit

Conception-rédaction :
Laura Coste
www.lauracoste.fr

Imprimé à 1 500 exemplaires
par Sud-Ouest Numérique

Mairie de Pompignac
23, avenue de la mairie
33370 Pompignac
05 57 97 13 00
mairie@pompignac.fr
www.pompignac.fr

[f @communedepompignac](https://www.facebook.com/communedepompignac)

Crédit : pch.vector, freepik

IMPRIM'VERT®

